



©EURCAW-Pigs

Qu'indiquent les glissades et les chutes ?

- Les porcs subissent de nombreux mouvements durant le transport et doivent s'adapter à des sols ou à des rampes auxquels ils ne sont pas habitués.
- Les procédures de déchargement stressantes et/ou les rampes et couloirs pentus et glissants lors de la stabulation peuvent être à l'origine de glissades et/ou de chutes des animaux lorsqu'ils sont déplacés.
- Les glissades et les chutes peuvent entraîner des blessures et la peur, conduisant les porcs à ne plus vouloir avancer d'eux-mêmes lors du déchargement, dans les couloirs et pendant leurs déplacements jusqu'au poste d'étourdissement.
- Les porcs qui boitent ou qui ne sont pas aptes au transport sont plus susceptibles de glisser et de tomber.



Prévention des chutes et des glissades

Les ponts, les rampes et les passerelles doivent être équipées de rebords, de rambardes ou d'autres moyens de protection afin de prévenir la chute des animaux. Les rampes de chargement et de déchargement doivent être les moins inclinées possible. Les couloirs doivent être équipés d'un revêtement afin de minimiser le risque de glissade et être conçus de manière à réduire le risque de blessure des animaux.



Exigences légales

Règlement du Conseil (CE) **No 1/2005** : Exigences associées au déplacement des porcs avant l'abattage :
{Annexe I, Chapitre II, Point 1.1.d} : prévention des chutes et des fuites lors du déchargement.
{Annexe I, Chapitre III, Point 1.3.a} : prévention des blessures et de la souffrance consécutives à un sol inadapté.

{Annexe I, Chapitre III, point 1.4.a, b} : installation de rampes et de protections latérales pour éviter que les animaux tombent ou s'enfuient.

{Annexe I, Chapitre I, Point 1} : adaptation au transport.

Règlement du Conseil (CE) **No 1099/2009** : Exigences associées au déplacement des porcs avant l'abattage :

{Chapitre II, Article 3, Point 2.a, d} : Prévention des chutes et des glissades.

{Annexe II, Point 2.5.} : prévention des risques de glissades, de chutes et de blessures.



Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral des réglementations et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez « [Examen à l'arrivée et gestion de la stabulation aux abattoirs pour les porcs](#) ».

Méthode d'inspection (recommandé)

- L'inspecteur/rice évalue les **glissades et les chutes** lors du déchargement des camions, de la manipulation et du déplacement.
- Si les porcs glissent ou tombent, l'inspecteur/rice évalue la surveillance et la gestion des porcs dans les SOP de l'exploitant.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice signale les faits aux exploitants et/ou aux responsables du bien-être des animaux.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice vérifie les SOP de l'abattoir et des mesures correctives doivent être prises pour garantir que la situation soit conforme aux exigences légales dans le futur.



Les glissades et les chutes peuvent être évaluées simultanément sur les mêmes animaux. Tous les porcs d'un même groupe seront évalués :

- La glissade se définit par une perte d'équilibre, sans que le corps (ou une partie du corps) ne touche le sol.
- La chute se définit par une perte d'équilibre lors de laquelle une ou plusieurs partie(s) du corps (sauf les pattes) touchent le sol. Si un animal glisse lors de sa chute, cela sera considéré comme une chute. De plus, on considère que l'animal tombe seulement s'il se tenait auparavant debout.

La valeur finale correspondra au nombre d'animaux qui ont glissé ou qui sont tombés par rapport au nombre total d'individus.

Pas risque d'atteinte au bien-être: Aucune glissade ou chute



©EURCAW-Pigs



©FLI

Haut risque d'atteinte au bien-être: Glissade

Scannez le QR code pour regarder une vidéo de plusieurs porcs glissant lors de leur déchargement à l'abattoir.



Haut risque d'atteinte au bien-être: Chute

Scannez le QR code pour regarder une vidéo d'un porc qui tombe lors de son déchargement à l'abattoir.



Source de la méthode d'évaluation: protocole Welfare Quality®



Co-funded by
the European Union



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



AARHUS
UNIVERSITY

FRIEDRICH-LOEFFLER-INSTITUT



Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit
Federal Research Institute for Animal Health



EU Reference Centre
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu